

23-DEC-2009

2009-3555

GARDEX CHEMICALS LTD.

GROUPE

1B

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide Concentré émulsifiable de Malathion à 50% de Gardex

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Malathion 500g par litre

**N° D'H 8624 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

DANGER



POISON

CONTENU NET: 20 LITRES

Gardex Chemicals Ltd.
7 Meridian Rd.,
Etobicoke, ON
M9W 4Z6
(TÉL): 1-800-561-7302

MODE D'EMPLOI

S'emploie dans les usines de transformation des produits alimentaires, les minoteries, les fabriques d'aliments pour animaux, les boulangeries, les conserveries, les usines de traitement des viandes, les serres et pour les fleurs et les plantes ornementales.

CONTRE LES MOUCHES, MOUSTIQUES, FRELONS, GUÊPES, mélanger 2 litres du produit pour 100 litres d'eau (si l'invasion par ces insectes est intense, ajouter 2 kg de sucre ou 2 litres de sirop de maïs ou de mélasse). S'applique à raison de 5 litres par 100 m² ou jusqu'au point d'écoulement sur les surfaces où ces insectes se posent ou s'agglomèrent – murs, poutres de soutien des plafonds dans les étables, clôtures et autour des poubelles.

BLATTES, FOURMIS, ARAIGNÉES, LÉPISMES ARGENTÉS, alentour des fondations, des demeures, des fermes laitières, et des usines de transformations des produits alimentaires, mélanger 65 mL de concentré pour un litre d'eau ou de solvant du type kérosène. Vaporiser à grosses gouttes ou badigeonner avec un gros pinceau les autour des fenêtres, plinthes, et tout autres endroit fréquentés par les insectes. Éviter la contamination des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

PUCERONS, ACARIENS, COCHENILLES, FONGICOLES, SCIARIDES SUR FLEURS ET PLANTES ORNEMENTALES de jardin et de serre; mélanger 1,25 à 2,5 litres pour 1000 litres d'eau et appliquer aussi souvent que nécessaire. Un traitement intégral et soigneusement effectué est indispensable. Les fougères de Boston et les adiantes pédalés, pétunias, crassules, violettes africaines et certaines variétés de genévriers demandent certaines précautions afin de ne pas les endommager.

CONTRE LES INSECTES DU GRAIN, COMME LES CHARANÇONS DU RIZ, CHARANÇONS DES GRAINS, TRIBOLIUM DE LA FARINE, mélanger 650 mL de concentré avec 10 litres d'eau (65mL par 1 litre d'eau). Avant de vaporiser, vider les coffres à grains et les zones adjacentes – procéder d'abord au nettoyage des coffres à grains et des zones qui les entourent – et vaporiser de 2 à 4 semaines avant l'entreposage du grain toutes les surfaces jusqu'à ce que le liquide ruisselle en faisant bien attention de n'oublier ni fentes, ni fissures. Pulvérisations superficielles sur le grain: 5 litres de solution vaporisée par tranche de 100 m² de surface. Le grain ne doit pas être utilisé pendant au moins deux mois après le traitement. Des résultats beaucoup plus efficaces, surtout si l'infestation est déjà en cours, seront obtenus si le grain vaporisé est ratissé sur toute surface jusqu'à 8 à 10 cm de profondeur.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE: Pour la gestion de la résistance, Insecticide Concentré émulsifiable de Malathion à 50% de Gardex est un insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Insecticide Concentré émulsifiable de Malathion à 50% de Gardex et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour Retarder L'Acquisition De La Résistance Aux Insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de Insecticide Concentré émulsifiable de Malathion à 50% de Gardex ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux Produits Chimiques Gardex au 1-800-561-7302.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne vaporiser les conserveries et les usines de transformation alimentaire qu'en dehors des heures de travail. Aucun produit carné, ingrédient ou matériau d'emballage ne doit demeurer dans la pièce; quant au matériel servant à la transformation des aliments, celui-ci doit être couvert. Toute surface traitée pouvant entrer en contact avec les produits carnés ou autres aliments doivent être lavés et rincés copieusement à l'eau potable après une vaporisation et avant de s'en servir à nouveau pour la transformation des aliments. Nocif si avalé. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau. Bien se laver après l'utilisation. Ne pas vaporiser dans les ateliers de transformation du lait. Éviter la contamination des produits alimentaires. Garder dans son contenant original, éloigné de la chaleur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion:

appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Produit contenant des distillats de pétrole.

ÉLIMINATION: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))